

CONSEILS JURIDIQUES POUR LES MEMBRES DU PROGRAMME D'ASSURANCE DES ERGOTHÉRAPEUTES

Gowling WLG (Canada) LLP, l'un des plus grands cabinets nationaux d'avocats du Canada, est heureux d'offrir de brefs conseils juridiques gratuits à tous les ergothérapeutes qui participent au programme d'assurance de responsabilité professionnelle. Afin d'assurer que les membres reçoivent une défense juridique de calibre supérieur dans l'éventualité d'une réclamation ou d'une plainte, les services de Gowling WLG ont été retenus en tant que fournisseur privilégié de services juridiques pour les réclamations présentées en vertu du programme d'assurance de responsabilité professionnelle.

Les membres peuvent profiter de ce service s'ils ont des questions dans des domaines comme :

- la vie privée et la confidentialité ;
- les conflits d'intérêts ;
- la manière de répondre aux demandes d'information provenant de tiers ;
- les demandes de renseignements de votre ordre professionnel ;
- la manière de répondre à une citation à comparaître ;
- la faute professionnelle ;
- les obligations éthiques ;
- les obligations professionnelles.

Si vous avez une question reliée à la pratique et que vous participez au programme d'assurance de responsabilité de la SCA ou du CSPP, veuillez composer le numéro indiqué au bas. Lorsque vous ferez cet appel, vous entendrez un enregistrement et devrez laisser un message détaillé. Préparez-vous à fournir les renseignements suivants :

- votre nom, numéro de téléphone et adresse ;
- vos numéros de certificat et de police ;
- un résumé de la situation.

Si vous appelez de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario ou du Québec, Gowlings se mettra en contact avec vous dès que possible. Si vous appelez d'une autre province ou d'un territoire, Gowlings vous recommandera alors à un avocat exerçant sur ce territoire.

L'avocat à qui vous parlerez vous fournira des conseils juridiques gratuits et confidentiels afin de tenter d'éviter ou de réduire la probabilité d'une réclamation ou d'une plainte.

Chaque consultation téléphonique est limitée à 30 minutes par demande de renseignements. L'avocat pourra considérer qu'il est approprié d'examiner les enjeux et la jurisprudence et de vous rappeler par la suite.

L'avocat à qui vous parlerez vous fournira des conseils juridiques gratuits et confidentiels afin de tenter d'éviter ou de réduire la probabilité d'une réclamation ou d'une plainte. Chaque consultation téléphonique est limitée à 30 minutes par demande de renseignements. L'avocat pourra considérer qu'il est approprié d'examiner les enjeux et la jurisprudence et de vous rappeler par la suite. Les conseils donnés s'appuieront sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements que vous fournirez. Dans certains cas, vous devrez peut-être communiquer directement avec BMS, car votre situation pourrait avoir déclenché la couverture en vertu de votre police. Dans ce cas, un avocat pourra être désigné pour vous représenter. Si vous avez reçu une plainte officielle ou si vous avez reçu un avis de réclamation juridique, veuillez communiquer directement avec BMS.

À propos de Gowlings

Étant l'un des grands cabinets nationaux d'avocats du Canada, Gowling WLG possède une longue fiche de route relativement à la représentation des professionnels de la santé dans divers cas de responsabilité professionnelle. Les professionnels de Gowling WLG qui offrent des services aux membres possèdent une vaste expérience des dossiers juridiques médicaux, notamment : la défense de professionnels dans des litiges découlant de traitements et de soins médicaux ; la représentation de professionnels en cas de poursuites devant les ordres professionnels provinciaux ; et la prestation de conseils aux clients sur d'autres questions administratives et réglementaires en matière de droit de la santé.

Gowling WLG (Canada) LLP

160, rue Elgin, bureau 2600
Ottawa ON K1P 1C3
www.gowlings.com

Sans frais : 1 855 783 8825



GOWLING WLG